

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18170320***

MONITEUR BELGE

21 -11- 2018

BELGISCH STAATSBLAAD



13 NOV. 2018

Greffe

N° d'entreprise : BE547.717.626

Dénomination

(en entier) : **TURENTY**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : QUAI DE LA BOVERIE 21/11 A 4020 LIEGE

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU
1ER SEPTEMBRE 2018**

Le 1ER septembre deux mille dix-huit se sont réunis en séance extraordinaire au siège social les gérants de la SPRL TURENTY convoqués par Monsieur TURKI, gérant.

Bureau

La séance est ouverte à 20 heures sous la présidence de Monsieur TURKI Omar, gérant.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur ABDELLAOUI Abdellah, associé.

Composition de l'assemblée

Sont ici présents personnellement ou dûment représentés par un mandataire, les associés suivants :

- Monsieur TURKI Omar, titulaire de 90 parts sociales ;
- Monsieur ABDELLAOUI Abdellah, titulaire de 5 parts sociales ;
- Monsieur EL GUEBLI Marouane, titulaire de 5 parts sociales.

Le président constate que tous les associés sont présents et qu'il n'y a pas lieu de justifier de la régularité des convocations.

Exposé du président

Le président expose et requiert le secrétaire de dresser le procès-verbal de ce qui suit :

La présente réunion de l'assemblée a pour ordre du jour :

- Transfert du siège social à l'adresse suivante : Rue de la Vecquée 410 à 4100 SERAING.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré arrête la résolution suivante :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature



Volet B - Suite

-Transfert du siège social à l'adresse suivante : Rue de la Vecquée 410 à 4100 SERAING.

L'assemblée arrête cette résolution à l'unanimité des voix.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 20 h15.

Dont procès-verbal

Dressé à Liège, le 1er septembre 2018.

Lecture faite, les associés ont signés.

Omar TURKI

Abdellah ABDELLAOUI

Marouane EL GUEBLI